

Association Pour l'Animation de Lamelouze (A.P.A.L)

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 05 Janvier 2020 qui s'est tenue dans la salle Polyvalente de Lamelouze.

Le dimanche cinq janvier deux mille vingt, à 10 heures, les membres de l'association A.P.A.L (présents ou représentés) se sont réunis en Assemblée Générale à la salle polyvalente, Place de la Mairie, 30110 Lamelouze.

Présents : 27, représentés (pouvoirs) 21, total : 48 membres présents ou représentés.

La Présidente du conseil d'administration de l'APAL, constitué le 06/01/2019, présente ses meilleurs vœux aux membres de l'association ainsi qu'à tous les habitants de Lamelouze. Madame la Présidente remercie Mme le maire et la municipalité qui met gracieusement à disposition de l'A.P.A.L. la salle polyvalente pour les jeudis après-midi, l'organisation d'évènements divers tels que concours de belote ou Loto, l'église de Lamelouze pour la chorale, ainsi que le terrain du Plô et ses annexes pour l'organisation de manifestations en extérieur.

Ordre du jour :

Rapport moral par la Présidente

Rapport d'activité par la Présidente

Rapport financier par la Trésorière

Appel de nouveaux membres pour le conseil et constitution du bureau.

Résolutions :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral, du rapport d'activité, et du rapport financier. Après lecture et explications du bilan financier, les comptes sont approuvés par l'assemblée. Mme Laupies reste présidente de l'APAL et le bureau reste constitué comme en 2019.

Le conseil d'administration pour l'année 2020 sera constitué des personnes suivantes :

Mme **Garnier Martine,**

M. **Laupies Robert,**

Mme **Larguier Claudette,**

M. **Romain Pialat**

Mme **Laupies Chantal,**

Mme **Goicuria Myriam,**

Mme **Pialat Josiane,**

M. **Renoux Jean-Max**

Les membres du précédent conseil d'administration se répartissent les fonctions suivantes selon le tableau ci-dessous :

Mme **Laupies Chantal** Présidente,

M. **Laupies Robert** Vice-Président,

Mme **Pialat Josiane** Trésorière,

Mme **Larguier Claudette** Trésorière adjointe,

M. **Renoux Jean-Max** Secrétaire,

Mme **Garnier Martine** Secrétaire adjointe.

Mme Suzon Soustelle est déclarée présidente d'honneur à l'unanimité de l'assemblée.

La cotisation 2020 de l'A.P.A.L. reste fixée à 6 euros par personne. En attendant d'établir le programme de l'année 2020, il est décidé d'organiser la soirée Galette des Rois le samedi 25 janvier 2020 à partir de 20h00.

Quelques suggestions d'animations sont proposées par les membres, elles seront étudiées et développées par le conseil dès sa prochaine réunion. Le conseil propose aux membres de l'A.P.A.L. un sondage en vue de proposer un voyage sur deux ou plusieurs jours à la place de la sortie traditionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 11 heures quinze.